



# APPEL A CANDIDATURES

MERCREDI 17 AOUT 2016

## ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE LA LNR DU 4 OCTOBRE 2016 Appel à candidatures – Personnalités qualifiées

Afin de renouveler les membres de l'Assemblée Générale et du Comité Directeur de la Ligue Nationale de Rugby (LNR), une Assemblée Générale de la LNR sera convoquée **le 4 octobre 2016** à Paris.

Sont membres de l'Assemblée Générale, quatre personnalités qualifiées élues par les clubs professionnels pour la durée du mandat du Comité Directeur de la LNR.

Une fois élues par les clubs professionnels, ces quatre personnalités qualifiées deviennent automatiquement membres du Comité Directeur de la LNR.

L'élection de ces quatre personnalités interviendra lors de l'Assemblée Générale élective du 4 octobre 2016.

Conformément à l'article 19 des Statuts de la LNR, toute candidature à ce poste devra être transmise à la LNR (à l'attention du Directeur Général) **au plus tard le vendredi 2 septembre 2016** (date limite de présentation à la LNR de la lettre recommandée ou de tout moyen garantissant la réception de la candidature) et mentionner les **nom, prénom, adresse, qualité et numéro de licence FFR en cours de validité du candidat**, ainsi que le collège au titre duquel elle est présentée. Lorsqu'elles font acte de candidature, ces personnes doivent par ailleurs s'engager à mettre leur situation en conformité avec les règles d'incompatibilité prévues par l'article 8 des statuts de la LNR dans les délais requis.

Par ailleurs, conformément à l'article 29 des Statuts de la LNR, les personnes candidates à l'élection au Comité Directeur et souhaitant également se porter candidate à la Présidence de la LNR doivent, **au plus tard le 2 septembre 2016** (date limite de présentation de la lettre recommandée ou de tout moyen garantissant sa réception), expressément l'indiquer à la LNR et s'engager à se mettre en conformité, en cas d'élection à la présidence, avec les règles d'incompatibilité prévues par les Statuts de la LNR (article 29-4) dans les délais prévus par ceux-ci.

Les Statuts de la LNR sont disponibles sur son site Internet [www.lnr.fr](http://www.lnr.fr). Les conditions d'éligibilité au poste de personnalité qualifiée sont énoncées aux articles 8, 18 et 29 des Statuts.